

Note d'information et de recommandations

A l'attention des adhérents

des associations Tir Cholet Sportif et Académie de tir 2000

PREVENTION DU RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB

ET RECOMMANDATIONS DE DEPISTAGE DU SATURNISME CHEZ LES ENFANTS MINEURS

4 cas de saturnisme chez des mineurs ayant fréquenté le stand de tir de Cholet ont été signalés à l'agence régionale de santé des Pays de la Loire le 20 août dernier.

Le saturnisme est une intoxication provoquée par une exposition au plomb. **Les enfants sont particulièrement sensibles.** Pendant la grossesse, l'exposition au plomb de la mère peut contaminer l'enfant.

Chez les enfants, une intoxication par le plomb peut être à l'origine d'un retard de croissance, d'une anémie, d'agitation ou encore de troubles du sommeil, de l'humeur et de la mémoire, avec des conséquences potentielles donc sur le développement de l'enfant et son apprentissage scolaire.

Les expositions au plomb peuvent également affecter les personnes adultes.

Dans les centres de tir, les fumées et poussières de plomb sont émises lors du tir de cartouches, exposant les personnes présentes aux particules de plomb. Le plomb peut pénétrer dans l'organisme par le nez (fumées, poussières) et par la bouche (mains sales, aliments souillés).

Ces particules de plomb se déposent également sur les vêtements et les chaussures et peuvent polluer le domicile et exposer ainsi les enfants, si aucune précaution n'est prise.

La prise en considération de ce risque par le respect de bonnes pratiques et par une hygiène rigoureuse est le meilleur moyen de prévention.

Pour se protéger et pour ne pas contaminer ses proches :

- Utiliser des vêtements et chaussures spécifiques à cette activité, rangés dans un vestiaire différent de celui des vêtements de ville ;
- Ne pas manger et boire dans les locaux du stand de tir ;
- En fin d'activité, avant de regagner son domicile, se laver le visage, les mains, les ongles et remettre ses vêtements et ses chaussures de ville
-

La survenue de ces 4 cas de saturnisme chez des enfants ayant fréquenté le centre de tir de Cholet, conduit l'ARS à recommander un dépistage du saturnisme. Cette recommandation concerne :

- les mineurs ayant suivi des cours de tir
- les enfants dont un parent pratique des activités de tir de manière très régulière
- les femmes enceintes ayant pu être exposées du fait des activités régulières de tir de l'un de leurs proches.

Le dépistage consiste en une prise de sang en vue d'un dosage du plomb. Cet examen est prescrit par les médecins traitants et est gratuit.

Pour les parents concernés : un courrier, à remettre à votre médecin traitant est joint.

Les services de l'ARS restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez nécessaire (tel : 02 49 10 42 10). Ils vous invitent à renseigner le coupon ci-après et à le lui adresser en retour :

- Par courrier : ARS des Pays de la Loire, Département de Veille et Sécurité Sanitaire - CVA - 17 Bd Gaston Doumergue CS 56233 -44262 NANTEX Cedex 2,
- Ou par mail ars-pdl-dpps-cvags@ars.sante.fr
- Ou par fax ; 02 49 10 43 89

Coupon à renvoyer à l'ARS

.....

Mme/M (Nom et prénom)

Déclare avoir reçu la note d'information de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire sur la prévention du risque d'intoxication au plomb sur le stand de tir de Cholet (zone du Ribou) et les recommandations de dépistage.

Je souhaite être rappelé(e) par l'ARS oui non

Si oui, vos coordonnées téléphoniques :

Je souhaite que l'ARS prenne contact avec mon médecin traitant : l'ARS oui non

Si oui, nom et coordonnées de votre médecin traitant :

Signature